



## FICHE DEVOIR DE CONSEIL A RETOURNER SIGNER

Devis N°

Etablis-le :

Date de devis :

Fin de validité :

Email :

A l'attention de :

M

ADRESSE CODE

POSTAL

VILLE :

Le présent document est établi conformément aux articles L.521-2 et R.521-1 et suivants du Code des assurances Il a pour finalité de définir vos besoins afin de vous proposer le contrat le plus adapté à votre situation. Vous y trouverez des informations règlementaires relatives à notre société.

Assurance en Direct agit en tant que courtier en assurances, sans obligation d'exclusivité, conformément à l'article L.521-2, II, 1°, b, du Code des assurances. Les noms des entreprises d'assurance partenaires d'Assurance en Direct peuvent être consultés en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.assuranceendirect.com/assureurs-partenaires.html>

## VOS BESOINS ET VOS OBJECTIFS

Véhicule :

1ère mise en circulation :

Date d'acquisition :

Conduite exclusive :

Mode d'acquisition :

Parking :

Lieu de garage habituel :

Usage du véhicule :

Kilométrage annuel :

Ville du risque :

Vous nous avez consulté pour assurer votre véhicule :

Le conducteur habituel du véhicule est :

Mr Mme

Situation maritale :

Profession : né(e)

le :

Date d'obtention du permis de conduire du conducteur habituel en cours de validité, valide et conforme à la réglementation française en vigueur et donnant droit à son titulaire de conduire le véhicule assuré :

Titulaire du certificat d'immatriculation (carte grise) :

Type de permis :

Nombre de mois d'assurance effective sur les 36 derniers mois :

Coefficient bonus/malus déclaré :

Sinistres déclarés sur les 36 derniers mois :

**Au cours des 36 derniers mois, avez-vous fait l'objet :**

d'une résiliation ou annulation pour fausse déclaration ?

d'une résiliation pour non-paiement de prime ? d'une  
résiliation pour sinistre ?

**Au cours des 60 derniers mois, avez-vous fait l'objet**

d'un retrait ou d'une suspension de permis ?

d'une annulation de permis ?

d'une sanction pour contrôle d'alcoolémie positif ?

d'une sanction pour usage de stupéfiants ?

d'une sanction pour délit de fuite après accident ?

d'une sanction pour refus d'obtempérer ?

Nous vous avons présenté un contrat avec 3 formules d'assurance

**GARANTIES    FORMULE TIERS SIMPLE    FORMULE TIERS CONFORT    FORMULE TOUS RISQUES**

Responsabilité civile Automobile - Défense de l'assuré

Bris de glace

Vol

Incendie

Evènements climatiques

Catastrophes naturelles et technologiques

Dommages tous accidents

Avec les options suivantes :

Quelle que soit la formule choisie, vous bénéficiez des garanties :

Responsabilité civile sans limitation de montant en cas d'accident corporel et dans la limite de 100 millions d'euros en cas de sinistre matériel. Défense Recours : la défense de vos intérêts est couverte si vous faites l'objet de poursuites pénales suite à un d'accident de la circulation.

Vous avez choisi la Formule :

Vous avez souhaité souscrire la ou les options suivantes :

Vous n'avez pas souhaité souscrire la ou les options suivantes :

## **NOTRE CONSEIL**

Les caractéristiques essentielles du contrat d'assurance que nous vous proposons sont décrites dans un document d'information normalisé (IPID), qui est joint à votre devis. Les informations contenues dans ce document sont relatives aux garanties et exclusions essentielles du contrat, ainsi qu'aux mécanismes essentiels de fonctionnement du contrat. Il est impératif de se référer aux Dispositions Générales du contrat pour connaître le détail et le libellé complet et exact de toutes les garanties et exclusions du contrat.

La formule de garanties que nous vous proposons de souscrire est la Formule :

dont le contenu est détaillé dans le paragraphe "Garanties" de votre devis.

Cette formule de garanties est cohérente avec les exigences et besoins que vous avez exprimés.

VOTRE ACCORD Je reconnais : avoir pris connaissance et avoir expressément accepté les écarts éventuels entre les garanties proposées et les besoins exprimés qui sont retranscrits fidèlement sur ce document.

être informé que les garanties sont assorties d'exclusions, de plafonds d'indemnisation et de franchises, précisés dans les Dispositions Générales et Particulières du contrat.

DATE : ...../...../.....

SIGNATURE :